

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 5 JUIN 2026

Objet :

Règlements intérieurs
Des services ALSH – ALP
Et Restauration scolaire

N° : D – 2026 – 06 – 05 – 06

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le 11 JUIN 2026

ID : 034-213401359-20260605-D2026_06_05_06-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le 10 JUIN 2026
Et publication ou notification
Du 11 JUIN 2026
La Maire :



Présents : Mesdames et Messieurs Géraldine ESCANDE, Daniel SCAFA, Ludivine ALBERT, Bernard GUERRERE, Marie-Jeanne MULLER, Didier MONTIER, Amandine DIEGO, Jean-François GUIBBERT, René COUSIN, Eliane CHAUMET, Corinne LOUBES, Fabrice LETELLIER, Alexandra SCHAAB, Esther CAVALLE, José GOMEZ, Martial MARTINEZ, Marie Carmen CHOLLET, Alain DECAMPS, Alain MANES, Françoise CARLES, Pascal LOUBET.

Procurations : Mme Ghislaine GAY à Mme Eliane CHAUMET, M. Vincent BAR à M. Fabrice LETELLIER.

Absents :

Secrétaire de séance : Daniel SCAFA

Début de séance : 18h00

Madame le Maire présente au conseil les deux règlements de service des ALSH Maternel et Élémentaire et des ALP-Cantine Maternel et Élémentaire qui déterminent les conditions d'inscriptions, de fonctionnement, de comportements attendus et de sanctions de ces services.

Ces règlements intérieurs seront remis aux parents ou responsables des enfants au moment de leur inscription à ces services et les modifications apportées seront portées à la connaissance des responsables des enfants actuellement inscrits.

Et demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Approuve, par 23 voix pour dont 2 procurations, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, les termes des règlements intérieurs des services des ALSH et ALP-Cantine Maternels et Élémentaires,

Dit qu'ils seront applicables sans délai et autorise Madame le Maire à les signer.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire,

La Maire,

Daniel SCAFA

Géraldine ESCANDE-COLIN

